

Évidence Béton

2 place desannonciades

39 250 Nozeroy

06 31 18 90 70

mail : l.lestienne@orange.fr

RCS de Lons le Saunier 821 590 098 000017

TVA INTRA COM FR 150821590098

Conditions d'Entretien de nos Réalisations en Béton

Chers Clients,

Nous vous remercions de la confiance accordée à notre équipe, pour profiter au maximum de vos nouveaux sols intérieurs ou extérieurs, voici quelques consignes.

L'entretien de vos sols et murs intérieurs et extérieurs ainsi que toutes nos réalisations doivent être fait **UNIQUEMENT** avec du savon noir et aucun autres produits d'entretien, un jet d'eau sans pression aucune, donc **absolument** pas avec un nettoyeur haute pression type Karcher.

Tous les **sels d'hivers** (comme : sels de déneigement, sels sous les véhicules, ou cailloux et sable) et toutes autres substances pouvant abîmer la dureté de vos sols sont à proscrire ainsi le désherbant, acides, white spirit, eau de javel, rouille du mobilier de jardin, attention aux chéneaux en cuivre ou en zinc et aux jardinières, pensez à bien les vider et qu'ils ne fuient pas ainsi que vos radiateurs ou tous autres installations pouvant fuir sur les réalisations.

Les outils et le matériel d'entretien ne doivent **pas rayer, ni griffer** (animaux compris) ni **faire des marques**, des trous, un simple balais de cuisine suffit où une souffleuse à feuilles. Pour nos réalisations d'intérieurs ou notre mobiliers nous vous conseillons un simple lingette microfibre, un balais poils doux et une serpillière microfibre.

Tous nos réalisations doivent être entretenus régulièrement en évacuant de tous les déchets, neige contenant des sel d'hivers et autres objets ou matériels, en les balayant et les lavant au besoin tous les jours.

Vos chers amis à quatre pattes domestiques ou non sont priés de ne pas de faire leurs besoins sur vos terrasses ou vos allées ou vos sols.

Tous ces conseils pour vous permettre de garder vos biens dans leur aspect d'origine et d'en profiter dans les meilleures conditions. N'oubliez pas d'effectuer l'entretien selon vos sols ciré, imprimé ou autres, soit avec les cires, les vernis ou hydrofuges (variable selon les sols) comme expliqué oralement lors de nos rencontres.

Sols intérieurs : cire une fois par mois dans l'eau de rinçage, vernis 1 fois tous 10 ans au besoin

Mobilier intérieurs : idem que les sols intérieurs, ci dessus.

Sols extérieurs : vernis en fonction de l'exposition des sols une fois tous les ans avec une ou deux couches au rouleau microfibre.

Mobilier extérieurs : idem que les sols extérieurs, ci dessus.

Pour toutes questions concernant l'entretien de vos terrasses, murs, sols et mobiliers intérieurs où extérieurs nous restons à votre disposition.

La responsabilité de la société Évidence béton ne pourra être mise en œuvre si l'entretien de nos réalisations n'est pas fait dans les règles imposées par ses process, si nous constatons tous manquements de cet ordre, le société Évidence Béton se déchargera de toutes responsabilités. Ce document s'appliquera en totalité et sans réserve.

Toute l'équipe Evidence Béton vous souhaite de bons et beaux moments à partager sur vos nouveaux Bétons , avec nos sincères salutations .EVIDENCE BETON

Signature du Client :

date :